

L'hon. M. HARRIS : Nous avons l'intention de rétablir ce Comité pour étudier la Loi des élections aussitôt que nous le pourrons à la prochaine session. Vous avez constaté les démarches prolongées qui ont eu lieu au cours de ces dernières heures pour faire approuver par la Chambre, durant la présente session, quelques-uns des sujets du bill que le Comité a recommandés. Nous nous sommes entendus au sujet de la présentation tard ce soir ou demain d'un bill qui renfermerait les articles concernant l'élection dans les Territoires du Nord-Ouest et les articles relatifs aux bulletins de vote recommandés à la suite de l'enquête de Régina, et ce sera tout pour la présente session. La tâche qui restera alors au Comité à accomplir à la prochaine session se rapportera aux membres des services armés, sujet que nous avons étudié. Nous pouvons en traiter de nouveau et peut-être de façon plus expéditive, bien qu'il faudrait peut-être en discuter certaines particularités, et tout autre sujet qui a été étudié dans l'intervalle.

Je crois que nous avons abattu une bonne somme de travail dans l'espace de deux ou de trois mois et que nous pourrons trancher, dès le début même de la session, les sujets sur lesquels nous nous sommes entendus. Nous pourrons nous occuper ensuite des autres questions, telles que la proposition de M. Fair relative au vote transférable unique. J'espère que nous aurons amplement de temps pour ces travaux durant les mois d'octobre et de novembre.

M. FAIR : J'espère que le ministre verra à ce que le Comité soit institué en temps utile et n'attendra pas que les salles de comité et les sténographes soient retenus pour d'autres fins.

M. STICK : Monsieur le président, comme le Comité n'a plus d'autres sujets à discuter, je propose que nous ajournions.

Le PRÉSIDENT : Allons-nous faire rapport à la Chambre le plus tôt possible ? Aujourd'hui même ?

M. HERRIDGE : Avant que nous ajournions, je voudrais proposer un vote de remerciements.

Le PRÉSIDENT : Cela a déjà été fait et de façon très éloquente.

M. HERRIDGE : Non, cela reste à faire ; je veux proposer un vote de remerciements à l'endroit du directeur général des élections.

Quelques HONORABLES DÉPUTÉS : Bravo, bravo !

M. HERRIDGE : Monsieur le président, je propose donc un vote de remerciements à l'endroit du directeur général des élections pour son excellent travail, sa courtoisie et l'attention soutenue qu'il porte aux particularités. Il est tenu en haute estime, par tout le pays et il suit les traditions de son prédécesseur.

M. FAIR : Le directeur général des élections est un digne fils de son père avec lequel j'ai été associé pendant nombre d'années, depuis 1936, et il a donné entière satisfaction, non seulement au cours des délibérations du Comité, mais aussi en tout autre temps où nous avons été en relations avec lui.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.